



# ENSEIGNEMENT À DISTANCE

76-78 rue Saint-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 71 92 57

COURS

EXERCICES

DEVOIRS

1<sup>er</sup> TRIMESTRE

*Classe de*  
**Première**

**Histoire -  
Géographie**



## SOMMAIRE

### PREMIÈRE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

#### 1<sup>er</sup> Trimestre

##### SÉRIE 1

###### Approches du territoire du quotidien

- 1<sup>ère</sup> leçon** Construire son étude de cas portant sur un territoire du quotidien
- Fiche méthode** Préparation à l'étude de cas
- 2<sup>ème</sup> leçon** Bilan : Des multiples enjeux et de nouveaux acteurs pour les territoires du quotidien

##### SÉRIE 2

###### La région, territoire de vie, territoire aménagé

*Étude de cas : Étudier la région du lieu de résidence*

- 1<sup>ère</sup> leçon** Comment construire son dossier relatif à l'organisation de l'espace régional
- 2<sup>ème</sup> leçon** Quelle documentation utiliser ?
- 3<sup>ème</sup> leçon** Comment réaliser un schéma de synthèse de l'organisation de l'espace régional ?
- Fiche méthode** Le croquis et le schéma géographiques
- 4<sup>ème</sup> leçon** Quelle est la place et le rôle des régions dans l'organisation de l'espace français ?

##### SÉRIE 3

###### Croissance et mondialisation depuis 1850

- 1<sup>ère</sup> leçon** La croissance économique et ses différentes phases depuis 1850
- 2<sup>ème</sup> leçon** La croissance économique et ses différentes phases depuis 1850 (Suite)
- Fiche méthode** La composition en Histoire et Géographie
- 3<sup>ème</sup> leçon** Les économies-mondes successives (britannique, américaine, multipolaire)
- 4<sup>ème</sup> leçon** Les économies-mondes successives (britannique, américaine, multipolaire) (suite)

##### SÉRIE 4

###### Les mutations des sociétés (l'exemple de la France)

- 1<sup>ère</sup> leçon** Quelles sont les transformations du monde du travail depuis 1850 ?
- 2<sup>ème</sup> leçon** Les transformations des conditions de vie
- 3<sup>ème</sup> leçon** Les transformations des conditions de vie (suite)
- 4<sup>ème</sup> leçon** L'immigration et la société française au XX<sup>e</sup> siècle



## SÉRIE 5

### Valoriser et ménager les milieux

*Etude de cas : Pour une gestion durable de la Loire*

- 1<sup>ère</sup> leçon** L'estuaire de la Loire : un milieu fragile fortement aménagé
- 2<sup>ème</sup> leçon** La Loire : un milieu à ménager
- 3<sup>ème</sup> leçon** La diversité des milieux : un atout pour le territoire français
- 4<sup>ème</sup> leçon** Vers une gestion durable des milieux en France

## SÉRIE 6

### La France en villes

- 1<sup>ère</sup> leçon** Une population française largement urbanisée
- 2<sup>ème</sup> leçon** Les villes françaises face au processus de métropolisation
- 3<sup>ème</sup> leçon** Aménager les villes pour réduire la fragmentation socio-spatiale
- 4<sup>ème</sup> leçon** Des espaces ruraux dominés par la ville

## SÉRIE 7

### La Première Guerre mondiale : l'expérience combattante dans une guerre totale

- 1<sup>ère</sup> leçon** Comment les hommes combattent-ils durant la Première Guerre mondiale ?
- 2<sup>ème</sup> leçon** Comment les combattants ont-ils tenu durant quatre ans ?
- 3<sup>ème</sup> leçon** De multiples interactions entre le front et l'arrière
- 4<sup>ème</sup> leçon** La SDN, espoir de paix

## SÉRIE 8

### La Seconde Guerre mondiale, guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes

- 1<sup>ère</sup> leçon** Une guerre d'anéantissement
- 2<sup>ème</sup> leçon** Le paroxysme de cette guerre d'anéantissement : l'extermination des Juifs et des Tziganes
- 3<sup>ème</sup> leçon** L'univers des camps de la mort
- 4<sup>ème</sup> leçon** La naissance d'un nouvel ordre international avec la création de l'ONU



## HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

CLASSE DE 1<sup>ère</sup>

1<sup>ère</sup> SÉRIE

### Approches du territoire du quotidien

#### PREMIÈRE LEÇON

Construire son étude de cas

#### FICHE MÉTHODE

Préparation à l'étude de cas

#### DEUXIÈME LEÇON

Bilan : Des multiples enjeux et de nouveaux acteurs pour les territoires du quotidien

Extrait de cours Histoire - Géographie - Première S



Extrait de cours - Histoire - Géographie  
Première

## Approches du territoire du quotidien

### Objectifs :

- Construire un dossier à propos d'un aménagement situé dans sa commune.
- Déterminer les acteurs, les enjeux, les débats liés à la réalisation de ce projet d'aménagement.
- Expliquer les conséquences spatiales de cet aménagement aux différentes échelles.

Ce chapitre a pour objectif de vous faire comprendre l'organisation spatiale de votre territoire du quotidien.

Celui-ci est structuré par des flux, des pôles et des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, qui l'animent et qui contribuent à forger sa propre identité.

Vous permettre de comprendre le fonctionnement de votre territoire du quotidien, c'est, également, vous donner les moyens de mieux participer en tant que citoyen à son fonctionnement.

- **Comment s'organise mon territoire du quotidien ?**

### Affiche annonçant l'ouverture du Centre Pompidou-Metz



### Pour comprendre le document :

1. Quelle est la vocation d'un tel projet ?
2. Quels sont les partenaires associés à l'ouverture de ce centre culturel ?
3. Quelles peuvent-être les conséquences de cet aménagement sur le rayonnement de la ville de Metz en France et en Europe ?



## PREMIÈRE LEÇON

### Construire son étude de cas portant sur un territoire du quotidien

Environ 6 heures de travail

Le but de ce travail est de vous amener à construire un dossier de quelques pages portant sur un projet, un **aménagement** concret, réalisé ou en voie de réalisation dans votre environnement proche, de préférence dans votre commune, vous permettant de comprendre le fonctionnement de ce territoire, d'en déterminer les acteurs et les débats qui animent sa réalisation.

Ce dossier doit être constitué de 6 à 8 pages comprenant une introduction et une conclusion, des documents commentés et éventuellement des croquis et schémas réalisés par vos soins.

Il peut s'agir de projets concernant le domaine du développement économique, l'urbanisme, le développement des transports urbains, le développement à l'accès aux soins etc....

Voici quelques exemples relevés dans les différents manuels scolaires :

- Le parc éolien off-shore au large de Saint-Brieuc.
- La création du centre Pompidou de Metz.
- Le tramway au Mans.
- La ligne à grande vitesse Bordeaux- Toulouse.
- L'hôpital Garonne à Toulouse.
- Le parc de loisirs Loisinord dans le Nord.

Afin de réaliser votre travail, nous vous proposons une fiche-méthode qui doit vous guider dans la réalisation de votre dossier :



## Fiche méthode

### Préparation à l'étude de cas portant sur un territoire du quotidien

#### I. Décrire l'aménagement réalisé

1. Quelle est sa nature ? **Aménagement** urbain, rural, lié au développement durable, développement des transports en commun, des loisirs...
2. Quel est l'objectif de ce projet d'**aménagement** ?
3. Quelles sont les grandes étapes de la réalisation de ce projet ? Il s'agit de présenter en quelques dates, un rapide historique du projet.

#### II. Quels sont les différents acteurs de la réalisation de ce projet ?

1. Déterminer la part des **collectivités territoriales** (commune, département, régions) dans le financement de ce projet. Quel est le rôle de l'Etat ?
2. Quelles sont les différentes stratégies de ces acteurs ?
3. Ce projet a-t-il été bien accepté par les populations locales (pétitions, manifestations, recours administratifs...) ?

#### III. Quelles sont les populations et les territoires concernés par cet aménagement

1. Quel est l'espace de vie des populations concernées par cet **aménagement** ?
2. Il y a-t-il une volonté de limiter l'impact sur l'environnement ?
3. Ce projet a-t-il contribué à modifier l'image du territoire ?
4. Peut-on considérer que ce projet a un impact aux échelles régionales, nationales ou même mondiales ?

De nombreuses sources sont à votre disposition afin de mener à bien ce travail :

- Le site internet du projet concerné s'il existe déjà.
- Les sites internet des différentes collectivités locales concernées. Vous y trouvez de nombreux documents, statistiques, rapports...
- Vous pouvez vous baser sur les documents d'**aménagement** locaux : **PLU, SCOT**... Attention, ces documents sont souvent complexes et très techniques, concentrez-vous sur l'introduction, la conclusion et sur quelques documents que vous pourriez réutiliser.
- Différentes brochures que vous pouvez trouver en vous déplaçant sur les lieux.
- De la documentation, des articles de presse dans les médias locaux et régionaux.





- Vous pouvez effectuer des enquêtes sur le terrain à partir d'un questionnaire que vous aurez minutieusement préparé.

**Vocabulaire :**

**Aménagement** : Ensemble des réalisations effectuées par des acteurs publics et/ou privés afin d'assurer le développement d'un territoire.

**Collectivités territoriales** : Communes, départements, régions. Elles ont une importante responsabilité dans le financement de projets au sein des territoires.

**PLU** : Plan local d'urbanisme. Plan d'aménagement à l'échelle de la commune.

**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale. Plan de développement à l'échelle d'un territoire composé de plusieurs communes qui doit mettre en cohérence les politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie, de l'environnement...

Extrait de cours - Histoire - Géographie  
Première



## DEUXIÈME LEÇON

### Bilan : Des enjeux multiples et de nouveaux acteurs pour les territoires du quotidien

#### Objectifs :

- Comprendre et expliquer le rôle de la décentralisation dans l'aménagement des territoires du quotidien.
- Déterminer les enjeux et les acteurs du développement des territoires du quotidien.

#### 1. Les enjeux de la politique d'aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire à partir de sa mise en œuvre depuis les années 1960 (création de la **DATAR**) vise à réduire les inégalités spatiales au niveau territorial en favorisant le développement des régions et des métropoles nationales.

Jusqu'aux années 1980, il s'agissait avant tout de transférer une partie des centres de commandement et de production de Paris et sa région vers la Province. Depuis environ vingt ans, les enjeux ont progressivement évolué. Le processus de **mondialisation** dans lequel la France est pleinement intégrée impose de rendre nos territoires plus compétitifs face à la concurrence internationale. En effet, les métropoles, mais aussi les régions cherchent désormais en permanence à attirer les centres de production, les sièges sociaux de grandes entreprises créateurs de nombreux emplois et sources de développement à l'échelle locale.

Il est donc nécessaire d'adapter la politique d'aménagement du territoire à cette nouvelle donne. Paris doit maintenir son rang de métropole mondiale pour conserver son rayonnement et attirer les sièges sociaux, les capitaux ... Le développement des métropoles régionales ne doit plus se réaliser par transfert de la capitale vers la Province mais en favorisant un développement endogène, basé sur la valorisation des capacités et des ressources locales. (Par exemple en développant les **pôles de compétitivité**....)

#### 2. L'aménagement du territoire du quotidien doit se penser à plusieurs échelles

L'État reste un acteur primordial pour le développement et le financement de projets d'aménagements locaux. Par ailleurs, ces projets doivent se conformer à une législation et une réglementation nationales (normes de construction, droit social des travailleurs...).



Toutefois, depuis les années 1980, l'État dans le cadre de la **décentralisation** a délégué une partie de ses pouvoirs aux collectivités territoriales (voir exercice en fin de leçon). Cette situation engendre de nombreux débats tant au niveau des collectivités locales qu'au niveau de la population qui peut reprocher à l'État de se décharger ainsi d'une partie de ses responsabilités.

L'Union Européenne par l'intermédiaire du **FEDER** et du **FSE** tente, elle aussi, d'atténuer les inégalités spatiales en finançant la réalisation de projet favorisant ainsi une plus grande cohésion territoriale.

### Les acteurs locaux participent pleinement au développement des territoires du quotidien

L'**intercommunalité** est aujourd'hui privilégiée pour favoriser le développement local. Les nouveaux territoires (**EPCI**) que sont **les communautés de communes, les pays, les communautés d'agglomérations et les communautés urbaines**, participent, désormais pleinement aux côtés des communes, des départements et des régions au développement des territoires du quotidien.

Par l'intermédiaire de plan et de contrats signés avec l'État, ils contribuent à la cohésion et au dynamisme des territoires. Ils doivent tout à la fois planifier et favoriser le développement de leurs territoires et intégrer les exigences liées au développement durable. Ainsi, le PDU (Plan de déplacements urbain) obligatoire depuis 1996, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants vise à favoriser les transports en commun et à réduire l'impact de la circulation automobile sur l'environnement.

Enfin, par l'intermédiaire des élections, mais aussi de pétitions ou de manifestations la participation citoyenne est de plus en plus active au sein des territoires influençant directement les prises de décision relative à l'aménagement local.

#### Vocabulaire :

**Communautés d'agglomérations** : EPCI regroupant plusieurs communes formant un ensemble d'au moins 50 000 habitants.

**Communautés de communes** : EPCI regroupant plusieurs communes concernant moins de 50 000 habitants. Les communautés de communes se situent en milieu rural.

**Communautés urbaines** : EPCI regroupant plusieurs communes formant au total au moins 450 000 habitants.

**DATAR** : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Fondée en 1963, la DATAR a eu pour mission de lutter contre les déséquilibres régionaux en termes d'aménagement du territoire. Depuis 2006, elle est devenue la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires).

**Décentralisation** : Processus selon lequel l'Etat transfère une partie de ses compétences et pouvoirs aux collectivités territoriales.



**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale. Regroupement de communes favorisant le développement de services communs (voiries, gestion des déchets...) et le financement de nouveaux aménagements en vue de favoriser une plus grande cohésion territoriale.

**FEDER** : Fond européen de développement régional. Institution relevant de l'Union Européenne visant à financer des projets dans les régionaux qui accusent un retard de développement au sein de l'U.E.

**FSE** : Fond Social Européen. Institution européenne ayant pour objectif de favoriser l'emploi au sein de l'UE par l'octroi de crédits et le financement de projets d'aménagement en lien avec la formation.

**Intercommunalité** : Association de communes pour gérer en commun les activités ou les services publics qui dépassent le cadre d'une commune ou pour mener à bien un projet d'aménagement.

**Mondialisation** : Intégration croissance d'espaces et d'hommes à l'échelle mondiale résultant d'évolutions économiques, techniques, culturelles liées à l'extension du système économique capitaliste.

**Pays** : Espace d'une taille inférieure à la région fondé sur un projet lui-même basé sur une cohésion géographique, historique et culturelle.

**Pôle de compétitivité** : Regroupement d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur, d'organisme de recherches ayant pour objectif d'élaborer des projets communs en lien avec le développement économique et le développement technologique.

### Exercices 1

#### Questions de cours

1. Quelle a été l'institution chargée de guider la politique d'aménagement du territoire depuis les années 1960 ?

---

---

2. Quel processus dans lequel la France se trouve aujourd'hui pleinement intégrée a favorisé une évolution de la politique d'aménagement des territoires ?

---

---

3. Quels sont les nouveaux territoires ?

---

---



4. Comment l'Union Européenne intervient-elle dans la politique d'aménagement du territoire ?

---

---

5. Qu'est-ce qu'un pays ?

---

---

### Comprendre les enjeux liés à l'aménagement d'un parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc :

#### Le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc fait débat :

Le préfet de région proposera au gouvernement de retenir une vaste zone de 190km<sup>2</sup>, au large de Saint-Brieuc, pour l'appel d'offres du parc éolien offshore breton. La zone de Saint-Malo sera réservée comme option, au cas où le site briochin ne suffirait pas à atteindre les 500 mégawatts.

La construction du parc éolien offshore breton est considérée comme une nécessité par l'État et le conseil régional. Les enjeux : la réduction du déficit de production électrique de la région, le développement d'une filière industrielle et de recherche sur les énergies marines, et la mise en musique du Grenelle de l'environnement. À ces enjeux, s'ajoute une contrainte, celle de préserver l'activité des marins-pêcheurs. Une préservation insuffisamment prise en compte, estimaient ces derniers, hier après-midi à l'issue de la conférence régionale Mer et Littoral.

Le préfet Cadot, soutenu par le président de la Région Le Drian, a choisi une position médiane. Sur les deux zones initialement préconisées par l'État comme techniquement idéales pour l'implantation d'éoliennes, il n'en a retenu qu'une, dite « Saint-Brieuc sud ». Il y a ajouté la zone « Saint-Brieuc Nord », préconisée par les marins-pêcheurs, et le territoire marin intermédiaire entre ces deux secteurs.

En revanche, la zone dite « Saint-Malo » ne figure pas dans la proposition du préfet pour l'appel d'offres de 2011 mais pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un développement complémentaire pour l'appel d'offres suivant, si le premier n'est pas suffisamment fructueux.

Pour les marins-pêcheurs, il aurait fallu exclure les deux zones « Saint-Brieuc Sud » et « Saint-Malo », où opèrent plus de 250 bateaux de pêche, et limiter le projet aux deux secteurs plus au large (78 bateaux). Le problème, c'est que les eaux favorites des pêcheurs sont aussi les préférées des opérateurs, pour des questions de profondeur. Selon leurs représentants à la conférence Mer et Littoral, le surcoût d'une implantation en zone nord est de l'ordre de 15%. (...) Le choix « mixte » du préfet, assorti d'un cahier des charges aux contraintes dégressives à mesure que l'on monte du sud au nord, sera intégré à l'appel à projets que le ministère lancera d'ici une vingtaine de jours. Suscitera-t-il des réponses des opérateurs ? Réponse avant le 30 juin 2011. En revanche, on sait dès maintenant que les pêcheurs n'acceptent pas ce choix, et ils l'ont fait savoir, hier, lors de la conférence. « Vous allez au clash avec nous, c'est sûr et certain », a annoncé un représentant du comité des pêches briochin. « Il ne faut pas nous prendre pour des lapins de trois semaines, nous savons tous que l'opérateur installera ses éoliennes dans la partie sud », a réagi André Le Berre, président du comité régional des pêches.

Alain Le Bloas, *Le télégramme*, le 10 septembre 2010



**Le pays de saint- Briec organise une réunion-débat sur le projet.**



1. De quel projet d'aménagement est-il question ?

---

---

2. Pourquoi peut-on considérer qu'il s'agit d'un projet lié au développement durable ?

---

---

3. Quels sont les différents acteurs impliqués dans ce projet ?

---

---

4. De quelle façon les citoyens peuvent-ils s'exprimer sur ce projet d'aménagement ?

---

---

5. Quels sont les enjeux et les conflits liés à ce projet d'aménagement local ?

---

---



**Pour aller plus loin :**

- N. Baron-Yellès, *France. Aménager et développer les territoires*, La Documentation photographique n° 8067, 2009.
- M. Reghezza-Zitt, *La France dans ses territoires*, SEDES, 2011.
- Y. Jean, M. Vanier, *La France, aménager les territoires*, Armand Colin, 2008.
- R. Woessner, *La France, aménager les territoires*, SEDES, 2008.

Extrait de cours - Histoire - Géographie  
Première